

COMMERÇANTS, ARTISANS, L'ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE EST IMPACTÉE PAR LE CORONAVIRUS COVID-19. QUELLES SONT LES MESURES DE SOUTIEN ET LES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER ?

MESURES GOUVERNEMENTALES

LE GOUVERNEMENT A MIS EN PLACE 10 GRANDES MESURES POUR ACCOMPAGNER LES COMMERÇANTS, ARTISANS, PROFESSIONS LIBÉRALES ... :

1. Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF ; impôts directs)
2. Remise d'impôts directs
3. Possibilité de report du paiement des loyers et charges
4. Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs :
une aide pouvant aller jusqu'à 1.500 € (possibilité de majoration à 2.000 € pour des cas très spécifiques)
5. Prêt garanti par l'État via la BPI (garantie jusqu'à 90%)
6. Médiation du crédit pour le rééchelonnement des crédits bancaires
7. Dispositif de chômage partiel
8. Médiateur des entreprises en cas de conflit (retard de paiement, services ou marchandises non conformes...)
9. Marchés publics : les pénalités de retard ne seront pas appliquées
10. Aide financière exceptionnelle du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants. (CPSTI) jusqu'à 1250€. Aide versée automatiquement par l'URSSAF.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées sur le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : [ici](#)

Vous pourrez prendre connaissance des conditions d'obtention des aides, des formulaires à remplir et à renvoyer aux services compétents, des accès aux différentes plateformes de demande d'aides en ligne ...
Ce site est très complet, et nous vous invitons à vous y référer régulièrement pour accéder aux mises à jour quotidiennes.

MESURES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région Île-de-France est partie prenante dans certaines aides du gouvernement en y ajoutant des fonds ou des garanties supplémentaires.

- **Un numéro d'appel régional** unique a été mis en place pour permettre de répondre aux demandes des entrepreneurs, des professionnels de santé, des associations culturelles et caritatives : **01 53 85 53 85**
- **Remboursement intégral du « Pass Navigo » à tous les abonnés pour le mois d'avril**
 - Pour vous-même et vos salariés qui utilisent les transports en commun
 - Remboursement via une plateforme dédiée, qui sera mise en ligne fin mai 2020.
- **Création de l'aide « PM'up COVID-19 »** pour les entreprises qui modifient leur outil de production afin de fabriquer des masques, du gel hydro-alcoolique ou encore des respirateurs indispensables à la lutte contre le Covid-19.

Toutes ces mesures sont détaillées sur le site de la Région Île-de-France : [ici](#)

MESURES DÉPARTEMENTALES

Le Département travaille actuellement à un plan de relance qui permettra, aux côtés de l'État et de la Région, d'atténuer les impacts de cette crise grâce à différentes mesures de soutien économique et financier.

Plus d'informations sur le site Seine-et-Marne Attractivité : [ici](#)

MESURES DE LA CCI 77

Afin d'aider au maintien de l'activité des commerçants de proximité, fortement impactés par la crise sanitaire due au Covid-19, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Seine-et-Marne lance en collaboration avec la société RAPIDLE, **la première plateforme départementale de commandes en ligne et de livraisons de produits alimentaires, VIVONS LOCAL**. (avec le soutien de l'Union des Maires 77, de l'Association des Maires ruraux 77 et du Département de Seine-et-Marne)

Cet outil permet aux commerces alimentaires de créer une boutique en ligne rapidement et gratuitement pendant la période de confinement + 1 mois.

Plus d'informations sur la plateforme VIVONS LOCAL : [ici](#)

MESURES DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS 77

Des difficultés, besoin de conseils...

Vous pouvez contacter la CMA 77 en remplissant le questionnaire ci-dessous

Questionnaire artisans : [ici](#)

MESURES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

La direction Développement Économique de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine met en place un guichet unique pour accompagner les petits entrepreneurs du territoire. Il a vocation à vous accompagner dans toutes vos démarches administratives.

Numéro du guichet unique : 06 81 99 43 40.

Plus d'informations : [ici](#)

MESURES DE LA VILLE DE MELUN

En complément de l'ensemble de ces mesures, la Ville de Melun accompagne les commerçants et les artisans durant cette période délicate.

Un numéro d'urgence est mis en place pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches :

07 85 36 01 28

● Communication :

Afin d'orienter la clientèle vers les commerces de proximité ouverts, un annuaire des commerces de bouches et des pharmacies mentionnant les services proposés (commande par internet et/ou par téléphone, retrait magasin, livraison ...) est disponible sur le site de la Ville et sur les réseaux sociaux :

Pharmacies : [ici](#) // Alimentaires : [ici](#)

En complément, la presse locale est informée pour relayer efficacement ces différentes informations.

Afin de faire le Buzz autour de la qualité et de la diversité du commerce Melunais, le service Communication de la Ville publie, plusieurs fois par semaine sur les réseaux sociaux, des vidéos, photos, tutos.. transmis par les commerçants et qui permettent ainsi à vos clients de garder le lien.

N'hésitez pas à transmettre votre contenu par mail : **communicaiton@ville-melun.fr**.

Enfin, plusieurs fois par semaine, des mails d'informations générales sur les mesures et les aides financières vous concernant, sont envoyés. Si vous ne recevez pas les mails, merci de nous le faire savoir : **commerce@ville-melun.fr**

● **Accessibilité :**

Les parkings en voirie sont gratuits pour la clientèle pendant toute la durée du confinement

Les parkings Indigo restent accessibles à la clientèle – Pensez à offrir à vos clients les chèques stationnement

● **Marchés forains :**

Depuis le 4 avril, la Ville de Melun a obtenu une dérogation pour la tenue du marché Gaillardon, samedi uniquement, et ce pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire. Les mesures de sécurité et d'hygiène ont été fortement renforcées.

Sur décision du Préfet, les autres marchés sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

● **Solidarité pour le commerce local :**

En partenariat avec la Ville de Melun, l'UNICOM met en place un **système de bons d'achat** en s'appuyant sur **les chèques cadeaux « J'aime ma Ville »** déjà existants.

L'objectif : apporter de la trésorerie à l'ensemble des commerçants et artisans de Melun.

Le fonctionnement : via Internet, les clients achètent un ou plusieurs bons d'achat aux commerçants de leur choix (parmi les commerces participants : adhérents ou non à l'UNICOM).

La valeur des bons d'achat est payée par virement aux commerçants.

Le client pourra utiliser son bon d'achat (prépayé) à la réouverture des commerces et jusqu'au 31/12/20.

Plus d'informations : contacter l'UNICOM : unicomasso@gmail.com 01 64 37 48 35 / 07 78 82 09 37

● **Racheter le stock de denrées périssables aux restaurateurs (dons aux associations locales)**

● **Privilégier l'achat de matériels et de fournitures aux entreprises locales**

● **Garantir un paiement rapide des factures**

Ont été actées pour l'année 2020 :

● **Exonération de la Taxe sur la Publicité Extérieure pour l'année 2020** pour l'ensemble des commerces et artisans assujettis.

● **Exonération des droits de voirie pour les terrasses, les étalages, les chevalets...** pour l'ensemble des commerçants et artisans concernés.

D'autres mesures de soutien à l'économie locales sont en à l'étude par nos services municipaux et vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

CONTACTS UTILES



Service Commerce de la Ville de Melun

Tél. : 07 85 36 01 28

Mail : commerce@ville-melun.fr

Cellule Covid-19 d'aide aux entreprises de la Région Île-de-France

Tél. : 01 53 85 53 85, du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Mail : covid-19-aidesauxentreprises@iledefrance.fr

Cellule urgence entreprise : Chambre de Commerce et d'Industrie d'Île-de-France

Tél. : 01 55 65 44 44

Mail : urgence.entreprise@cci-paris-idf.fr

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France

Tél. : 01 80 48 26 00

Mail : contact@crma-idf.fr

Bpifrance

Pour contacter un conseiller : bpifrance.fr pour faire sa demande en ligne

Tél. : 0 969 370 240 (n° vert gratuit)

Banque de France – Médiation du crédit

Correspondant TPE/PME de votre département :

Tél. : 0 800 08 32 08 (service et appel gratuit)

Mail : TPMExx@banque-france.fr (xx = n° du département)

Un Tiers de confiance de la Médiation du crédit

Tél. : 0 810 001 210 (0,06 euro/min + prix d'appel)

Ordre des experts-comptables Paris-Région Île-de-France

Tél. : 0 800 06 54 32 (numéro vert gratuit)

Les administrateurs et les mandataires judiciaires

Tél. : 0 800 94 25 64 (numéro vert gratuit)
